

8 MARS Journée internationale des droits des femmes  
**Les femmes premières touchées par la pauvreté**

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) alerte sur la féminisation de la précarité. **Une réalité vécue par 4,9 millions de femmes en France. La Fédération organise une journée nationale le 12 mars sur ces enjeux, au moment où les femmes sont les premières impactées par la précarité croissante et que les travailleuses sociales et bénévoles qui les accompagnent sont fragilisées par des politiques publiques dont les moyens sont réduits.**

Les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, que l'on retienne le critère :

- ✚ **des revenus** : elles représentent **55 % des ménages pauvres, 57 % des bénéficiaires du revenu social d'activité** ;
- ✚ **des conditions de travail et du type d'emploi** : elles constituent **70 % des travailleur.euse.s pauvres, occupent 79,5 % des emplois à temps partiel et 70 % des emplois en CDD et postes en intérim** ;
- ✚ **de la situation familiale** : les femmes représentent **82 % des chef.fe.s de familles monoparentales et une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Les femmes basculent plus facilement dans la pauvreté suite à une séparation** ;
- ✚ **du domicile** : elles représentent **entre 30 et 40% des publics sans domicile fixe** ;
- ✚ **de la santé** : **64% des personnes qui renoncent aux soins dans notre pays sont des femmes** ;
- ✚ **de l'alimentation** : **48% des personnes en situation d'insuffisance alimentaire sont des femmes** ;
- ✚ **de la retraite** : **74% des personnes en situation de non-recours au minimum vieillesse sont des femmes.**

*« Agir pour les droits des femmes c'est lutter contre toutes les formes de discriminations basées sur le genre, c'est permettre à toutes les femmes de pouvoir choisir leur avenir. La féminisation de la précarité est une réalité que le gouvernement ne doit plus ignorer. »* Nathalie Latour, directrice de la Fédération des acteurs de la solidarité

Sources :

- HCE, rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France, 22 janvier 2024
- ESR, Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés 2023, mars 2023
- "Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes 2023", ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023
- La santé et l'accès aux soins des femmes en situation de précarité - Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)
- INSEE 2012

C'est pourquoi la Fédération des acteurs de la solidarité propose aux pouvoirs publics de :

- renforcer les **financements pour l'accueil et l'hébergement** des femmes victimes de violences avec ou sans enfant - **seulement 1 femme sur 9 réussit à accéder à une mise en sécurité au sein d'un hébergement d'urgence** et le plus souvent non dédié ni spécialisé avec des professionnel.le.s formé.e.s sur les violences faites aux femmes;
- prendre en compte **la question du genre dans la construction et l'aménagement** des centres d'accueil et d'hébergement ;
- **investir pour l'accès à l'emploi** des femmes en soutenant l'insertion par l'activité économique et les modes de garde adaptées aux femmes seules avec enfants - créer plus de places en crèches et intégrer la situation d'isolement parentale comme critère de priorisation dans l'accès à ceux-ci ;
- rendre effectif **l'accès aux droits et aux services publics** à toutes les femmes en situation de précarité et mettre en œuvre une politique volontariste pour l'accès aux droits et la **lutte contre le non recours** ;
- **mieux répondre aux besoins de santé des femmes en situation de précarité** - les femmes représentent 64% de la part des personnes ayant renoncées aux soins soit environ 10 millions de femmes chaque année.

**Un plan de préconisation sur la santé des femmes en situation de précarité sera diffusé le 12 mars prenant appui sur des dispositifs innovants portés par des adhérents de la Fédération.**

**Contact presse à la Fédération des acteurs de la solidarité**

Laure Kuntzinger

06 31 16 27 90

[laure.kuntzinger@federationsolidarite.org](mailto:laure.kuntzinger@federationsolidarite.org)

**À propos de la Fédération des acteurs de la solidarité**

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médicosocial ou encore dans l'accueil des demandeur.euse.s d'asile et des réfugié.es. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations. [www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)

Sources :

- HCE, rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France, 22 janvier 2024
- ESR, Vers l'égalité femmes-hommes ? Chiffres clés 2023, mars 2023
- "Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes 2023", ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023
- La santé et l'accès aux soins des femmes en situation de précarité - Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)
- INSEE 2012